

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Perrault, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Budget d'établissement de la Société du crédit agricole pour l'année financière se terminant le 31 mars 1975, conformément à l'article 70(2) de la *Loi sur l'administration financière*, chapitre F-10, S.R.C., 1970, et copie du décret C.P. 1974-1290, en date du 6 juin 1974, approuvant ledit budget.

Rapport du président du Conseil de recherches médicales, y compris les comptes et états financiers certifiés par l'Auditeur général pour l'année financière close le 31 mars 1974, conformément à l'article 17 de la *Loi sur le Conseil de recherches médicales*, chapitre M-9, S.R.C., 1970.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Perrault, C.P.,

Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes, par un des greffiers au bureau, pour l'informer que les honorables sénateurs Bélisle, Cameron, Choquette, Côté, Forsey, Fournier (*de Lanaudière*), Grosart, Heath, Hicks, Macdonald, McIlraith, O'Leary, Quart, Riel, Rowe et Yuzyk ont été constitués en un comité chargé d'aider l'honorable Président dans l'administration de la Bibliothèque du Parlement, en ce qui concerne les intérêts du Sénat, et d'agir au nom du Sénat, comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet de ladite Bibliothèque.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Perrault, C.P.,

Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes, par un des greffiers au bureau, pour l'informer que les honorables sénateurs Asselin, Beaubien, Bonnell, Duggan, Eudes, Fournier (*Restigouche-Gloucester*), Gouin, Greene, Heath, Macdonald, McGrand, Michaud, Neiman, O'Leary, Riley, Sullivan et Williams ont été constitués en un comité chargé de surveiller les travaux d'impression du Sénat pendant la présente session et d'agir au nom du Sénat comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet desdites impressions du Parlement.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Perrault, C.P.,

Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes par un des greffiers au bureau, pour l'informer que l'honorable président, les honorables sénateurs Carter, Fergusson, Forsey, Inman, O'Leary et Quart ont été constitués en un comité chargé de diriger la gestion du Restaurant du Parlement en ce qui concerne les intérêts

du Sénat, et d'agir au nom du Sénat comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet dudit Restaurant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Perrault, C.P.,

Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes, par un des greffiers au bureau, pour l'informer que les honorables sénateurs Cottreau, Flynn, Forsey, Godfrey, Lafond, Riel, Robichaud et Walker ont été désignés pour agir comme représentants du Sénat au sein du Comité mixte des deux Chambres au sujet des règlements et autre textes réglementaires.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Perrault, C.P.,

Que le Comité permanent de la régie intérieure, des budgets et de l'administration ait le pouvoir, sans mandat spécial du Sénat, d'examiner toute question concernant la régie intérieure du Sénat, et qu'il fasse rapport au Sénat du résultat de ses délibérations.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Hayden propose, appuyé par l'honorable sénateur McDonald,

Que le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce soit autorisé à étudier et à faire rapport sur la teneur de tout bill et toute autre question qui se rattachent à la concurrence au Canada ou à la *Loi relative aux enquêtes sur les coalitions*, avant que ces bills et ces questions ne soient soumis au Sénat,

Que le comité ait le pouvoir de retenir les services d'avocats, de personnel et de conseillers techniques qu'il jugera nécessaire aux fins de ladite étude, et

Que les documents et les témoignages recueillis sur ce sujet au cours de la dernière session soient déferés au comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Connolly, C.P., appuyé par l'honorable sénateur McIlraith, C.P., tendant à la deuxième lecture du Bill S-2, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur la Cour suprême et modifiant en conséquence la Loi sur la Cour fédérale»,